



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. LORANS Thierry, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. URVOIT Rachel, M. KERMABON François, M. GUEGAN Olivier, Mme TROUBOUL Marie-Claire, M. LE PIPEC Olivier, Mme MATIGNON Isabelle, Mme TROUBOUL Marie-Claire

Absents excusés : M. LE GOUIC Jean-Yves, Mme OLLIVIER Valérie (pouvoir à Mme Nadège LE GARGASSON)

❖ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021

Ref 2021/048

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Suite au départ d'un agent technique sur grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, une offre d'emploi a été publiée sur les grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien et technicien principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à compter du 1^{er} septembre 2021

Ref 2021/049

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Compte tenu du recrutement d'un responsable des services techniques titulaire du grade d'agent de maîtrise

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE CRÉER** un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2021

Ref 2021/050

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et la création du poste d'agent de maîtrise

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois suivants :

Suppression	Création
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/09/2021	1 poste d'agent de maîtrise à temps complet au 01/09/2021

La commune de Malguénac a intégré le programme de Pontivy Communauté visant à remplacer les containers actuels du bourg par des colonnes enterrées.

Pour rappel, les points de collecte étudiés étaient les suivants :

- Parking de la salle des sports - Rue Saint Neot
- Parking rue des Bruyères
- Rue de Stanguen
- Parking du terrain des sports - rue Saint Nicolas
- Rue du Château d'eau
- Restaurant scolaire - parking rue des genêts
- Lotissement Park Gistinenn
- Carrefour des routes de Guern et du Guilly
- Rue de Pontivy

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** les emplacements tels que proposés
- **D'APPROUVER** la contribution financière plafonnée à 60 000 € qui sera versée à Pontivy Communauté
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire et à transmettre à Pontivy Communauté cette décision.

Réf	2021/052
-----	----------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	18	0	0

Objet de la délibération : LOGEMENTS SOCIAUX BRETAGNE SUD HABITAT DANS LE LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG : MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION 01/2020

Lors de sa séance du 24 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la construction de 4 logements locatifs sociaux type 3 dans le haut du lotissement du centre bourg situé rue Joachim Guillôme portés par Bretagne Sud Habitat, Office Public de l'Habitat du Morbihan.

L'Office en assure ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la commune.

La commune s'engage à rembourser les frais engagés par l'Office sur simple présentation d'un mémoire récapitulatif (honoraires d'architecte, géomètre, BET, études divers ...) en cas d'abandon du projet du fait de la municipalité.

Une contribution à la réalisation du programme est demandée à la commune sous forme :

- de cession gratuite des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,
- de prise en charge de l'ensemble des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements d'espaces verts collectifs de l'opération qui resteront propriété communale, la commune en assurant l'entretien,
- de garantie ou contre-garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de Bretagne Sud Habitat en distinguant les emprunts sur la construction remboursées sur 40 ans.

-De versement à Bretagne Sud Habitat d'une subvention équivalente au montant de la participation assainissement collectif prescrite lors de l'autorisation d'urbanisme

-D'exonération de la taxe d'aménagement. »

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE PRECISER** que les parcelles cédées sont cadastrées ZK330, ZK331 et ZK332
- **DE REMPLACER** la troisième contribution par la formule suivante : « De garantie ou de contre-garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de BRETAGNE SUD HABITAT en distinguant *les emprunts sur la charge foncière remboursés sur 50 ans* et les emprunts sur la construction remboursés sur 40 ans.
- **DE PRECISER** que la taxe d'aménagement sera exonérée ou qu'une subvention équivalente sera versée en cas de paiement de ladite taxe.

Ref 2021/053	BRANCHEMENT PROVISoire PLACE DE L'EGLISE
--------------	---

Madame le Maire expose au conseil qu'un coffret électrique a été posé place de l'Eglise pour faciliter l'accueil des commerces ambulants et l'organisation des manifestations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE NE PAS** facturer le branchement provisoire quel que soit l'utilisateur.

	AFFAIRES EN COURS
--	--------------------------

Commission voirie :


. Rue de Pontivy : la gendarmerie a été sollicitée pour intervenir courant de la semaine du 5 au 9 juillet pour contrôler le stationnement des véhicules

. Gueltas : Monsieur Yann CHAUVIRE, Adjoint à la voirie et Madame le Maire ont rencontré les habitants du village au sujet de la vitesse excessive des véhicules. Il a été convenu qu'un sentier piétonnier serait réalisé notamment pour sécuriser le trajet des enfants jusqu'au transport scolaire et l'accès aux containers. L'enveloppe de subventions 2021 allouée par le Département est intégralement consommée pour la salle des fêtes. Il sera donc réalisé début 2022. En revanche, des chicanes vont être installées en test en septembre pour casser la vitesse.

Par ailleurs, il a été constaté que des arbres en bordure de route sont dangereux. Les propriétaires vont recevoir un courrier leur demandant de les élaguer voire de les couper.

Une demande a également été formulée auprès du département pour sécuriser l'accès au bar « Chez Nadine » dont l'entrée donne directement sur la route.

Enfin, le carrefour sera à réétudier avec le département car il nécessite d'être signalé (cédez le passage, plots...).

-  Programme de voirie 2021 : le marché de voirie a été attribué et notifié à Eiffage. Les travaux devraient débuter en septembre.

- ✚ Commission ressources humaines : elle s'est réunie le 30 juin pour étudier les sept candidatures au poste de responsable des services techniques. Le candidat retenu prendra ses fonctions en septembre.

Salle des fêtes : l'inauguration de la salle Résonnance qui aura lieu le 25 septembre 2021 se prépare.
- ✚ Guitare en scène : le siège social de l'association de Heavy Métal sera à Malguénac
- ✚ Forum prévention des chutes : il aura lieu le 26 février 2022 sous forme de stand avec différents partenaires (présence verte, assistante sociale etc...).
- ✚ Ecole la Colline aux Ajoncs : Madame Solenn BERNARD et Monsieur Olivier LE PIPEC ont assisté au conseil d'école qui s'est tenu le 24 juin dernier. Il est ressorti que les effectifs prévus pour la rentrée se maintiennent, il n'y aura pas donc d'ouverture de classe. De plus, Madame LATOUCHE intégrera l'équipe pédagogique à la rentrée en remplacement de Mme SANTERRE et de Mme GRIFFON. Enfin, le sentier piétonnier près de la place de l'église est très attendu pour la rentrée de septembre.
- ✚ Aire de jeu : la structure située près du terrain des sports, rue Saint Nicolas, a été interdite pour des raisons de sécurité. Les pièces qui doivent être changées ont été commandées et devraient être livrées courant de la semaine du 19 au 23 juillet.
- ✚ ALSH : Le centre de loisirs se tiendra du 7 au 16 juillet à Guern, puis du 19 juillet au 6 août à Malguénac et se terminera du 23 août au 31 août à Guern.
Pour mémoire les mini-camps dont les places ont été pourvues très rapidement se dérouleront au point de vue à Guerlédan.

Pour la dernière semaine d'août, la commune de Cléguérec sollicite Guern et Malguénac pour accueillir les enfants de sa commune. En effet, ils n'ont pas de centre de loisirs.
Après concertation entre les élus, 20 enfants cléguérecois maximum pourront être accueillis. Cléguérec se chargera de conduire les enfants jusqu'à Guern à 9h30 et de les récupérer à 17h30. Une nouvelle réunion est programmée pour convenir du tarif facturé.
- ✚ Art dans les chapelles : La saison 2021 débutera le 2 juillet et se terminera le 19 septembre 2021. Une nouveauté dans cette édition avec la possibilité de suivre un cycle de visites commentées des chapelles et de rencontrer des producteurs locaux. En ce qui concerne Malguénac, les Chapelles du Moustoir et de Saint-Patern seront à l'honneur le 22 juillet 2021.
Par ailleurs, un concert de jazz est prévu le 20 août à la Chapelle Saint Bédic.
Compte tenu du contexte sanitaire, il y aura des jauges d'accueil et des horaires de visite pour éviter les effets de foule.